

## Réunion du Conseil Municipal en date du 01/07/2020

Séance n° 2020\_04



Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 1<sup>er</sup> juillet deux mil vingt, à dix-huit heures trente, en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Epargnes**, en raison des mesures sanitaires liées au covid-19, avec l'ordre du jour suivant :

- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Désignation Correspondant Défense
- Désignation Référents tempête
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs (C.C.I.D)
- Désignation membre de la Commission de contrôle des listes électorales
- Election du Gérant du Groupement forestier
- Mise en place des Commissions municipales
- Permanences des élus
- Formation des élus
- Décisions Modificatives budgétaires (D.M)
- Demande de fonds de concours à la CARA : Aménagement des traversées d'agglomération (RD)
- Répartition 2020 des Amendes de Police perçues en 2019
- Révisions loyers
- Demande d'exonération loyers commerciaux
- Remboursement suite achat de masques par un élu
- Questions diverses

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le Maire décide, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en fixant le nombre maximal de personnes autorisées à y assister à **10 personnes**.

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt le premier du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal d'Epargnes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes d'Epargnes, en raison des mesures sanitaires liées au covid-19, sous la présidence de Frédéric DURET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/06/2020

Présents : M. Frédéric DURET, Maire, Mme Elisabeth MARTIN, Premier Adjoint, Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Deuxième Adjointe, M. Patrick ROSSIGNOL, Troisième Adjoint, Mmes/MM Carole ANGIBEAUD, Fabrice BERR, Vincent BILLAUD, Emilie BRANDY, Stanislas GLORY, Cyrille LOIZEAU, Cécile MAUGIS, Gérard ROUSSEL, Thierry WEYER, Maxime MENDIZABAL.

Absent(s) : Mme Karen MOREAU (pouvoir donné à Thierry WEYER)

Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2020 a été transmis à tous les membres du Conseil municipal le 29 mai 2020 et n'a fait, à ce jour, l'objet d'aucune observation

Ce document est accepté.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués au sein des Syndicats au scrutin ouvert et non à bulletins secrets. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité**

### **Renouvellement du délégué au Comité du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement Rural (SDEER)**

La commune d'Epargnes ayant une population inférieure à 5 000 habitants dans un canton de 20 398 habitants (hors communes de plus de 5000 habitants), elle doit être représentée au Comité Syndical du SDEER par trois délégués élus par et parmi des grands électeurs désignés par les communes du Canton. Il s'agit donc de désigner un délégué au collège électoral du Canton.

L'assemblée procède au vote.

**Est élu : M. Cyrille LOIZEAU, Conseiller municipal, domicilié 5 route du Marchay - 17120 EPARGNES (14 voix + 1 pouvoir)**

**Désignation du délégué au Syndicat Départemental de la Vairie**

Il convient de désigner, au sein du Conseil municipal, un électeur pour participer à l'élection des délégués cantonaux qui composeront le Comité syndical du Syndicat de la Vairie.

L'assemblée procède au vote.

**Est élu : M. Vincent BILLAUD, Conseiller municipal, domicilié 19 route de Royan - Les Gorces - 17120 EPARGNES (14 voix + 1 pouvoir)**

**Nomination des délégués au Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS)**

Il s'agit d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du S.M.B.S (Issu de la fusion au 1er janvier 2020, des syndicats mixtes d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) et de la Seudre et ses affluents (SMBSA). La structure ainsi créée hérite des compétences respectives des organismes fusionnés, c'est-à-dire la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de compétences en matière de planification (SAGE...).

L'assemblée procède au vote.

**Sont élus (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

- **Délégué titulaire : Mme Cécile MAUGIS, Conseillère municipale, domiciliée 8 Route de Royan – 17120 EPARGNES**
- **Délégué suppléant : M. Gérard ROUSSEL, Conseiller municipal, domicilié 12 Route de Chez Meurail - 17120 EPARGNES**

**Désignation des délégués auprès de l'Association Départementale et du Syndicat intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (A.D.E.L.F.A 17\*S.I.E.M.L.F.A. 17)**

L'assemblée doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'ADELFA\*SIEMFLA.

L'assemblée procède au vote.

**Sont élus (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

- **Un délégué titulaire : M. Patrick ROSSIGNOL, 3<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 7 rue de Chez l'huilier - La Lussauderie - 17120 EPARGNES**
- **Un délégué suppléant : M. Gérard ROUSSEL, Conseiller municipal, domicilié 12 Route de Chez Meurail - 17120 EPARGNES**

**Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Enfance Jeunesse**

LE SIVOM du canton de Cozes est un regroupement des communes : Arces, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie sous Mortagne, Chenac Saint Seurin d'Uzet, Cozes, Epargnes, Floirac, Grézac, Meschers, Mortagne sur Gironde, Semussac et Talmont sur Gironde. Il représente 11 938 habitants.

Le SIVOM du Canton de Cozes est actif, il cherche à donner au territoire une dimension humaine et sociale. Son action s'inscrit dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population notamment par le développement d'une réelle politique enfance et jeunesse sur la totalité de son secteur d'intervention.

Le Conseil municipal procède à la désignation, à mains levées, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour représenter la commune au Comité syndical du SIVOM Enfance Jeunesse.

**Sont élus (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

- **Délégué titulaire : M. Thierry WEYER, Conseiller municipal, domicilié 1 rue de la Tuilerie - 17120 EPARGNES**
- **Délégué suppléant : M. Stanislas GLORY, Conseiller municipal, domicilié 3 Chemin de la Forêt - 17120 EPARGNES**

**Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Collège de Cozes**

Il convient de désigner, à main levée, un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SIVU du Collège de Cozes.

**Sont élus (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

- **Un délégué titulaire : Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Deuxième Adjointe, domiciliée 49 route de l'estuaire - 17120 EPARGNES**

- **Un délégué suppléant : M. Thierry WEYER, Conseiller municipal, domicilié 1 rue de la Tuilerie - 17120 EPARGNES**

#### **Désignation des délégués à SOLURIS (anciennement SI 17)**

Il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Informatique de Charente maritime qui a pour compétence de moderniser les services publics locaux, faciliter la diffusion des technologies auprès des collectivités locales et d'apporter un accompagnement aux élus et aux agents.

L'assemblée procède au vote.

**Sont élus (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

- **Délégué titulaire : M. Maxime MENDIZABAL, Conseiller municipal, domicilié 1 Poncereau de Bas - 17120 EPARGNES**
- **Délégué suppléant : M. Fabrice BERR, Conseiller municipal, domicilié 16 route du Marchay - 17120 EPARGNES**
- **Délégué suppléant : M. Thierry WEYER, Conseiller municipal, domicilié 1 rue de la Tuilerie - 17120 EPARGNES**

#### **Désignation des délégués auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS)**

La commune d'Epargnes adhère depuis de nombreuses années au Centre National d'Action Sociale (CNAS) qui procure aux agents de la fonction publique territoriale une gamme diversifiée de prestations dans un cadre juridique sécurisé. Il y a donc lieu de désigner un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents.

**Sont élus (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

- **Représentant des Agents : M. Julien CHARRIER, Adjoint technique, domicilié 50 rue de Chadennes – 17460 TESSON**
- **Représentant du Conseil municipal : Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Deuxième Adjointe, domiciliée 49 route de l'Estuaire - 17120 EPARGNES**

#### **Election des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Arces, Barzan, Chenac-St Seurin d'Uzet et Epargnes (SIVOS)**

Il convient de désigner, à main levée, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, auprès du SIVOS d'Arces, Barzan, Chenac-St Seurin d'Uzet et Epargnes, qui gère les trois écoles du Regroupement Pédagogique.

**Sont élus (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

##### **Trois délégués titulaires :**

- **Mme Elisabeth MARTIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, domiciliée 1 hameau de la Burgauderie - 17260 SAINT ANDRE DE LIDON**
- **M. Thierry WEYER, Conseiller municipal, domicilié 1 rue de la Tuilerie - 17120 EPARGNES**
- **Mme Carole ANGIBEAUD, Conseillère municipale, domiciliée 2 Rue des Méchinauds - 17120 EPARGNES**

##### **Trois délégués suppléants :**

- **Mme Karen MOREAU, Conseillère municipale, domiciliée 13 Rue de Chez Claunet - 17120 EPARGNES**
- **Mme Emilie BRANDY, Conseillère municipale, domiciliée 11 bis Rue de Chez Claunet - 17120**
- **Mme Cécile MAUGIS, Conseillère municipale, domiciliée 8 Route de Royan – 17120 EPARGNES**

#### **Désignation des délégués au F.D.G.D.O.N. 17 : Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles de Charente maritime (Rongeurs aquatiques, chenille du Pin, Frelons asiatiques...)**

Le Conseil municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

**Sont élus, à main levée, (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

**Un délégué titulaire : Mme Karen MOREAU, Conseillère municipale, domiciliée 13 Rue de Chez Claunet – 17120 EPARGNES**  
**Un délégué suppléant : M. Cyrille LOIZEAU, Conseiller municipal, domicilié 5 route du Marchay - 17120 EPARGNES**

#### **Désignation du Correspondant Défense**

Le Conseil municipal procède à l'unanimité à la désignation du Correspondant Défense :

- **M. Frédéric DURET, Maire, domicilié 2 rue des Alluçons - 17120 EPARGNES**

### Désignation des Référents tempête

Lors d'événements climatiques importants, les référents tempêtes (au moins deux sur la commune) sont en lien direct avec la cellule de crise d'ERDF. Ils ont la charge de constater la situation sur le terrain et sont informés du diagnostic du réseau électrique, des modalités de dépannages et des délais de réalimentation

**Sont désignés à l'unanimité :**

- **M. Frédéric DURET, Maire, domicilié 2 rue des Alluçons - 17120 EPARGNES**
- **M. Patrick ROSSIGNOL, 3<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 7 rue de Chez l'huilier - La Lussauderie - 17120 EPARGNES**
- **M. Gérard ROUSSEL, Conseiller municipal, domicilié 12 Route de Chez Meurail - 17120 EPARGNES**
- **M. Vincent BILLAUD, Conseiller municipal, domicilié 19 route de Royan - Les Gorces - 17120 EPARGNES**

### Constitution de la Commission d'appel d'offres (C.A.O)

Le Conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'Assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ». **Les membres du conseil décident à l'unanimité le vote à main levée.**

Il convient donc de procéder à l'élection de 3 suppléants et en nombre égal 3 titulaires.

**Sont élus, à main levée, (par 14 voix + 1 pouvoir) :**

#### Membres titulaires :

- **Elisabeth MARTIN**
- **Brigitte TOUZEAU-BOUTIN**
- **Patrick ROSSIGNOL**

#### Membres suppléants :

- **Thierry WEYER**
- **Maxime MENDIZABAL**
- **Carole ANGIBEAUD**

### Renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire (ou l'Adjoint délégué) et chargée de donner son avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires (plus le Maire) et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

La désignation d'un propriétaire de bois et d'une personne domiciliée en dehors de la commune n'est désormais plus obligatoire mais reste possible.

**Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, dressé par le Conseil municipal.**

M. le Maire propose les personnes suivantes et demande à l'assemblée de se prononcer, au fur et à mesure de l'énoncé :

- M. Frédéric BILLONNEAU - 1 rue du Banchereau - 17120 EPARGNES
- Mme Rolande OSWALD – 8 rue de Chez les Bons - 17120 EPARGNES
- M. Daniel DENDIEVEL - 6 rue de chez Lorient - 17120 EPARGNES
- Mme Josiane FAURE - 11 route des moulins - Les grands champs - 17120 EPARGNES
- M. Paul REUTIN - 3 impasse des Boisnards - 17120 EPARGNES
- Mme Josette NOUGÉ – 5 Les berthelots - 17120 EPARGNES
- M. BERTHELOT Christophe – 11 route de Chez Cramail - 17120 EPARGNES
- Mme Marie-Françoise COTTREAU – 4 route de Chez Meurail - 17120 EPARGNES
- M. Christian GELOT – 1 route des Moulins - 17120 EPARGNES
- Mme Bernadette PIEGELIN - 1 rue de chez Lorient - 17120 EPARGNES
- M. Gilbert GLORY – 3 Impasse Floréal - 17120 EPARGNES
- Mme Marie STOURM – 10 route de l'Estuaire - 17120 EPARGNES
- M. OZELLET Jérôme – 3 rue Traversière - Chez Meurail - 17120 EPARGNES
- Mme Cathy BITZER – 10 Domaine du Soleil de l'Estuaire - 17120 EPARGNES
- M. Pierre HORSEAU – 2 rue de Plassac - 17120 EPARGNES
- Mme Aline BERTHELOT – 3 Impasse de la Ducherie - 17120 EPARGNES
- M. Jean-Pierre CHAUVEAU – 2 Chemin du Puy Gaudin - 17120 EPARGNES
- Mme Lucette MORILLON– 2 rue de Chez L'Huillier - 17120 EPARGNES
- M. Dominique GUIET - 7 Domaine du Soleil de l'Estuaire - 17120 EPARGNES
- Mme Christine COIFFARD – 3 rue de la Lussauderie - 17120 EPARGNES
- M. Jean-Jacques PETIT – 15 rue du Bois Barraud - 17120 EPARGNES
- M. Christian MELLIER – 4 Les Maréchaux - 17120 EPARGNES

Propriétaire de bois

- M. Jean-Claude BENASSY - 1 Ponceau de haut - 17120 EPARGNES

Domicilié à l'extérieur de la commune

- M. Jean-Paul MARTIN – 1 La Burgauderie – 17260 SAINT ANDRÉ DE LIDON

**Le Conseil Municipal après délibération : Valide à l'unanimité l'ensemble de la liste proposée par M. le Maire.**

**Membres de la Commission de contrôle des listes électorales :**

Suite à l'élection des Conseillers municipaux du 15 mars 2020 puis du Maire et Adjoints en date du 26 mai 2020, il convient de proposer à la Préfecture un Conseiller municipal titulaire et un suppléant pour la Commission de contrôle des listes électorales, **chargée de contrôler la régularité de la liste électorale**. Ils ne peuvent être ni Maire, ni Adjoint, ni avoir de délégation relative aux élections.

Dans les communes de moins de 1000 habitants un conseiller municipal de la commune est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle comme titulaire. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller est désigné d'office.

Un suppléant est à proposer dans les mêmes conditions que le titulaire. Il peut remplacer momentanément ou définitivement le titulaire jusqu'au prochain arrêté fixant la composition de la commission de contrôle.

Conformément à l'ordre du tableau du Conseil municipal, le Maire propose :

- **En titulaire : M. Gérard ROUSSEL, Conseiller municipal, domicilié 12 Route de Chez Meurail - 17120 EPARGNES**
- **En suppléant : (suite au refus de M. Vincent BILLAUD, Conseiller municipal) M. Stanislas GLORY, Conseiller municipal, domicilié 3 Chemin de la Forêt - 17120 EPARGNES**

Le Conseil municipal prend acte. La présente délibération sera transmise en Préfecture pour l'établissement du prochain arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle du département de la Charente-Maritime.

**Groupement forestier - Election du gérant**

M. le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des statuts du 11 avril 1975 et notamment le titre III, la commune d'Epargnes est gérante du Groupement forestier d'Epargnes et Chenac-St Seurin d'Uzet. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité le vote à main levée.**

Le Conseil municipal, après délibération, **par 15 voix dont 1 pouvoir**, a élu à la gérance du Groupement Forestier d'Epargnes et Chenac-Saint Seurin d'Uzet :

- **Gérant titulaire : M. Frédéric DURET, Maire, domicilié 2 rue des Alluçons - 17120 EPARGNES**
- **Gérant suppléant : M. Fabrice BERR, Conseiller municipal, domicilié 16 route du Marchay - 17120 EPARGNES**

« Débat : M. Vincent BILLAUD soulève un problème concernant une citerne incendie en mauvais état située sur la commune de Chenac-Saint Seurin d'Uzet, qui représente un danger notamment en raison du risque de chute car elle ne ferme plus. Il sollicite M. le Maire afin de se renseigner pour savoir à qui incombe l'entretien de cette citerne (la Commune de Chenac-St Seurin d'Uzet ou le Groupement forestier ?) »

#### **Mise en place des différentes commissions municipales**

M. le Maire propose à l'Assemblée de mettre en place différentes Commissions municipales pour la durée du mandat, à main levée. **Exclusivement composées d'élus, elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.**

**Pour rappel, le Maire est le Président de droit de toutes les Commissions.** En cas d'absence ou d'empêchement, les Commissions seront convoquées et présidées **par le Responsable de la Commission (membre souligné dans la liste des membres composant la Commission).**

**Les membres du Conseil municipal approuvent ces propositions à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

- **Commission des Finances** : Frédéric DURET (Maire), Elisabeth MARTIN, Maxime MENDIZABAL, Thierry WEYER
- **Commission Bâtiments - Petit Patrimoine – Environnement – Espaces verts** : Frédéric DURET (Maire), Carole ANGIBEAUD, Thierry WEYER, Cyrille LOIZEAU, Patrick ROSSIGNOL, Gérard ROUSSEL, Karen MOREAU, Stanislas GLORY, Cécile MAUGIS
- **Commission Voirie** : Frédéric DURET (Maire), Vincent BILLAUD, Gérard ROUSSEL, Stanislas GLORY, Fabrice BERR, Patrick ROSSIGNOL
- **Commission Cimetière** : Frédéric DURET (Maire), Elisabeth MARTIN, Stanislas GLORY, Carole ANGIBEAUD, Cécile MAUGIS
- **Commission Urbanisme** Frédéric DURET (Maire), Elisabeth MARTIN, Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Cyrille LOIZEAU, Gérard ROUSSEL, Karen MOREAU
- **Commission Développement économique** : Frédéric DURET (Maire), Elisabeth MARTIN, Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Fabrice BERR, Maxime MANDIZABAL
- **Commission Services Techniques et des Personnels techniques et Salle des Fêtes** : Frédéric DURET (Maire), Patrick ROSSIGNOL, Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Elisabeth MARTIN, Thierry WEYER, Gérard ROUSSEL, Cécile MAUGIS
- **Commission Communication : Bulletin - Associations - Bibliothèque - Aînés - Jeunesse - Cérémonies – Culture – Animations** : Frédéric DURET (Maire), Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Cécile MAUGIS, Patrick ROSSIGNOL, Emilie BRANDY, Maxime MENDIZABAL, Fabrice BERR, Gérard ROUSSEL
- **Commission Scolaire** : Frédéric DURET (Maire), Thierry WEYER, Elisabeth MARTIN, Carole ANGIBEAUD, Karen MOREAU, Stanislas GLORY
- **Commission Sociale** : Frédéric DURET (Maire), Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Elisabeth MARTIN

#### **Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN donne lecture des permanences des élus :**

<b>HORAIRES</b>	<b>NOM ET FONCTION</b>
Lundi de 14 heures à 17 heures	Mme Elisabeth MARTIN, 1er Adjoint
Mardi de 14 heures à 18 heures Jeudi de 9 heures à 13 heures <u>Sur rendez-vous</u> : Le premier samedi de chaque mois ↳ <b>(à partir de septembre 2020)</b>	M. Frédéric DURET, Maire
Jeudi de 9 heures à 12 heures 30	M. Patrick ROSSIGNOL, 3 <sup>ème</sup> Adjoint
Vendredi de 9 heures à 13 heures	Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint

**Le Conseil prend acte.**

### Formation des élus

M. le Maire informe le Conseil municipal que des formations sont proposées aux élus, notamment par l'Association des Maires de France. Ces actions sont particulièrement utiles pour les nouveaux élus, mais sont parfois payantes. Il est donc proposé au Conseil que ces frais soient supportés par le budget communal, à l'article **6535**, qui fera l'objet d'une décision modificative budgétaire au cours de la même séance, afin de l'abonder en raison de l'insuffisance des crédits.

**Le Conseil municipal, toutes explications entendues, accepte à l'unanimité.**

### Décisions Modificatives Budgétaires (D.M)

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à opérer les Décisions Modificatives (DM) budgétaires suivantes, pour faire face à de nouvelles dépenses ainsi que pour la perception d'une recette exceptionnelle de 15 436.62€, comme suit :

#### **- Budget Commune :**

#### **Subvention d'équipement SIVU COLLEGE de COZES et DIVERS**

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) : Bâtiments et installations (GYMNASE)	2 151,00	1348 (13) : Autres	15 436,62
21318 (21) - 20093 : Travaux aux bâtiments	5 892,81		
2158 (21) - 167 : VOIRIE	1 500,00		
2158 (21) - 20091 : Acquisition de matériel	5 892,81		

**Le Conseil municipal, toutes explications entendues, approuve à l'unanimité et décide d'amortir la subvention d'équipement versée au SIVU Collège de Cozes (pour les travaux au Gymnase) sur une durée 2 ans à partir de 2021.**

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues			-3 700,00
6531 (65) : Indemnités			2 500,00
6535 (65) : Formation			1 200,00

**Le Conseil municipal, toutes explications entendues, approuve à l'unanimité.**

#### **- Budget Annexe « Local Commercial » :**

#### **REMBOURSEMENT SUR AJUSTEMENTS LOYERS DE MARS 2019 A MARS 2020 SUITE A ERREUR MATERIELLE**

65888 – Autres charges de gestion courante 1 000,00 €

615228 - Autres bâtiments -1 000,00 €

**Le Conseil municipal, toutes explications entendues, approuve à l'unanimité.**

#### **Aménagement des traversées d'agglomération (RD) - Demande de fonds de concours à la CARA**

Par délibération n° D2019\_06\_01 du 07/11/2019, la Commune a signé une convention avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aménagement des traversées d'agglomération. Compte-tenu de l'effort financier important pour la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune d'Épargnes (population DGF 2019 : 956 habitants) peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle HT, après subvention, restant à la charge de la commune, et plafonné à 150 000 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

<u>AMENAGEMENT DES TRAVERSES D'AGGLOMERATIONS</u>	<u>HT</u>
<i>Coût total</i>	1 053 464€
<i>Département</i>	734 495€
<i>CARA</i> <i>(Mise aux normes des arrêts de Bus)</i>	10 614€
<b><u>Reste à la charge de la commune d'Épargnes</u></b>	<b>308 355€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'aménagement des traversées d'agglomération sous maîtrise d'ouvrage du Département,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y apportant.

« *Débat* : M. Vincent BILLAUD informe l'Assemblée que lors d'une récente réunion au Département, il a eu confirmation du commencement des travaux en septembre 2020 »

#### **Répartition 2020 des Amendes de Police perçues en 2019**

Le Maire EXPOSE : Le Conseil Général nous a transmis le 05 juin 2020, le courrier annuel concernant, les modalités de gestion du produit 2019 des amendes de police. A savoir :

- Réponse avant le 1<sup>er</sup> décembre,
- Attribution des subventions par ordre d'arrivée des dossiers,
- 40% pour les communes de moins de 5 000 habitants,
- Sous réserve de commencement des travaux avant la fin de l'année.

Les opérations éligibles à ce fond, sont : réalisation d'abris-voyageurs, de parkings, petites opérations de sécurité (signalisation, aménagement de carrefours), aménagement de cheminements doux sécurisés...

Nature du Projet	Statut de la voie	DEVIS	Montant H.T en euros
Réfection Parking de l'école communale + Accès	VC n° 103 Rue de la Lussauderie	-DEVIS STPA (Travaux)	17 485.00 €
		-DEVIS SYNDICAT DE LA VOIRIE (Signalisation)	330.75 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 815.75 €</b>
<b>Subvention 40%</b>			<b>7 126.30€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, DECIDE :

- De solliciter l'aide financière du Département au titre du programme des Amendes de Police 2020 (perçues en 2019) pour le projet sus décrit,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y apportant.

#### **Révision du loyer de la boulangerie L'EPI D'OR au 1<sup>er</sup> mai 2020**

Vu la délibération D2016-08-06 du 05 octobre 2016 relative à l'organisation de la location de la boulangerie,  
Vu le bail commercial du 17 février 2017 et notamment le paragraphe 8 « indexation annuelle du loyer »,

**Le Conseil municipal examine la révision de loyer.**

Monsieur le Maire indique que le montant mensuel actuel s'élève à 730.00€ (sept cent trente euros) HT.

L'indice de Référence des Loyers (IRL) qui sert de base pour la révision est le suivant :



- Montant du loyer HT hors charges au 17 février 2017 : 730.00 €
- Valeur IRL au 4ème trimestre 2018 : 114.06
- Valeur IRL au 4ème trimestre 2019 : 116.16

L'augmentation du loyer est établie sur la base suivante (HT) :

- $730.00 \text{ €} \times 116.16 / 114.06$  soit un montant HT de loyer de 743.44€ HT

**Le Conseil municipal, toutes explications entendues, et après en avoir délibéré, DECIDE par 9 Voix Pour ; 6 Voix Contre (Mme MARTIN, M. WEYER (+pouvoir), M. ROUSSEL, M. BILLAUD, M. LOIZEAU) ; 0 Abstention,**

- **D'appliquer la révision de loyer au 1<sup>er</sup> mai 2020.**

Ainsi, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021 inclus, le loyer mensuel de la boulangerie « L'Epi d'Or » s'élèvera au résultat de la formule  $730.00 \text{ €} \times 116.16 / 114.06$  soit 743.44€ HT, sans les charges, **avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2020.**

### **Logement 2 du groupe scolaire – Révision de loyer 2020-2021**

Conformément au contrat de location établi le 28 juin 2019, et notamment la révision de loyer des conditions particulières, le Conseil Municipal examine la révision du loyer.

Monsieur le Maire indique que le montant mensuel actuel s'élève à 570.00 € et que c'est la première révision depuis l'arrivée du locataire dans le logement. Il expose :

L'Indice de Référence des Loyers (IRL) qui sert de base pour la révision est le suivant :

- Montant du loyer hors charges au 28 juin 2019 : 570.00 €
- Nouvelle valeur IRL au 1<sup>er</sup> T. 2019 (variation annuelle +1,70%) : 129.38
- Valeur IRL au 1<sup>er</sup> T. 2020 (variation annuelle +0.92%) : 130.57

L'augmentation du loyer, devant être établie sur cette base, serait la suivante :  $570.00 \text{ €} \times 130.57 / 129.38 = 575.24 \text{ €}$

« Débat : M. Thierry WEYER : Est-ce une obligation ? Réponse : non, la révision est soumise au vote du Conseil »

**Le Conseil municipal, toutes explications entendues, après en avoir délibéré, DECIDE par 10 Voix Pour ; 5 Voix Contre (Mme MARTIN, M. WEYER (+pouvoir), M. ROUSSEL, M. BILLAUD) ; 0 Abstention,**

- **D'appliquer l'augmentation de loyer au 28 juin 2020.**

### **Exonération de loyers commerciaux – mesures sanitaires COVID 19 – Restaurant LE PRESBYTERE**

La commune d'Epargnes, en tant que bailleur, loue des locaux commerciaux.

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-259 du 15 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté ;

Vu la demande d'exonération de loyer de la société YADO GASTRONOMIE reçue en mairie le 09 juin 2020, relative à l'obligation de fermeture de l'établissement « Restaurant LE PRESBYTERE » pour la période du 15 mars 2020 au 02 juin 2020 ;

Au-delà des décisions gouvernementales relatives aux aides économiques accordées dans le cadre de l'épidémie du Coronavirus, le Maire propose une remise gracieuse sur les loyers pour la période demandée.

### **Impact financier**

Cette exonération de loyers pour la période du 15 mars 2020 au 31 mai 2020 représenterait la somme de 2 020.88€ HT selon le tableau suivant :

MARS 16/31 <sup>ème</sup> (à compter du 15.03.2020)	AVRIL 2020	MAI 2020	TOTAL HT
<b>414.54€</b>	<b>803.17€</b>	<b>803.17 €</b>	<b>2020.88€</b>

« *Débat* : M. Cyrille LOIZEAU souligne que les Restaurateurs ont habité sur place pendant une longue période, ce qui justifierait plutôt une exonération partielle des loyers. Réponse de M. le Maire : Ils disposent seulement d'une Salle de repos.

Mme Emilie BRANDY demande si d'autres demandes des commerçants ont été reçues ? Réponse : non ;

M. Maxime MENDIZABAL demande si d'autres demandes pourront être examinées ultérieurement ? Réponse : oui »

**Le Conseil municipal, toutes explications entendues, délibère :**

- **11 Voix pour l'exonération totale ;**
- **3 Voix pour l'exonération partielle (Mme TOUZEAU-BOUTIN, MM DURET et LOIZEAU) ;**
- **1 Abstention (M. ROUSSEL).**

#### **Remboursement de facture – Masques de protection COVID 19**

Dans un contexte de préparation au dé-confinement et pour la sécurité de l'ensemble des acteurs de la gestion communale, la commune a eu l'opportunité de commander des masques de protection auprès de l'entreprise CDISCOUNT PRO. La seule condition de validation de la commande était le paiement par carte bancaire. La commande a donc été réglée par ce moyen sur les fonds propres de Mme MARTIN Elisabeth, correspondant à la facture MAS-2020-5-18-0000057037 du 24/04/2020 d'un montant de 135.00 € TTC.

Il est rappelé au Conseil municipal la nécessité d'agir dans l'urgence à ce moment compte tenu du délai de livraison annoncé par le fournisseur.

Monsieur le Maire propose donc de cette dépense soit remboursée à Mme Elisabeth MARTIN

**Madame MARTIN n'a pas pris part au vote.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :**

- **Décide le remboursement de la somme de 135.00€ (cent trente-cinq euros) à Mme MARTIN ;**
- **Charge le Maire de procéder à cette opération comptable.**

#### **Questions diverses**

Prochaine séance du Conseil municipal : Vendredi 10 juillet 2020 à 18h00 à la Salle des fêtes d'Epargnes (Désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs) Public limité à 10 personnes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.**